(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11) N° de publication :

2 635 048

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

88 10504

(51) Int CI⁵: B 43 L 5/02; A 47 B 27/60.

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

Α1

- (22) Date de dépôt : 3 août 1988.
- (30) Priorité :

(71) Demandeur(s): RINZO Pierre-Yves. — FR.

- (43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 6 du 9 février 1990.
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (72) Inventeur(s): Pierre-Yves Rinzo.
- 73) Titulaire(s):
- (74) Mandataire(s) : Cabinet Malémont.
- (54) Planche à dessiner de chantier, assurant la protection des plans.
- © Planche à dessiner de chantier composée d'une table pourvue d'une plaque magnétisable. Il est prévu un panneau transparent 7 apte à recevoir des instruments de dessin magnétisés 11, 19, panneau dont le châssis 2 enchâsse le socle de la table sur lequel il est articulé.

La plaque magnétisable est surélevée par rapport au socle de la table d'une hauteur égale à l'épaisseur de la feuillure 6 du châssis 2 portant le panneau transparent 7.

L'articulation comprend deux tourillons intérieurs coaxiaux portés par le châssis 2 du panneau transparent 7, qui coopèrent avec deux mortaises ouvertes du socle de la table 1.

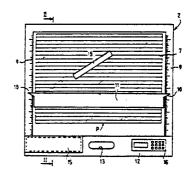


Planche à dessiner de chantier, assurant la protection des plans

5

10

15

20

25

30

35

L'invention porte sur une planche à dessiner de chantier composée d'une table pourvue d'une plaque magnétisable.

La consultation, la rectification éventuelle ou le relevé de plans sur chantier sont toujours difficiles, rien n'étant actuellement prévu pour les maintenir à plat et les protéger. Le vent, la pluie, la projection des matériaux sont autant de causes de détérioration entraînant des difficultés de lecture et plus encore de rectification.

L'invention vise à remédier à ces inconvénients grâce à un panneau transparent apte à recevoir des instruments de dessin magnétisés, panneau dont le châssis enchâsse le socle de la table sur lequel il est articulé, la plaque magnétisable étant avantageusement surélevée par rapport au socle de la table d'une hauteur égale à l'épaisseur de la feuillure du châssis portant le panneau transparent.

Ces dispositions assurent la planéité des plans sur chantier et leur protection contre les intempéries et les salissures pour en faciliter la consultation et permettre leur rectification éventuelle.

De préférence, le châssis est rehaussé par rapport au panneau transparent sur au moins deux côtés opposés, et porte sur ces côtés opposés, des graduations coopérant avec les index d'extrémité d'une règle magnétique.

L'utilisateur dispose ainsi d'un moyen de repérage simple et stable.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, l'articulation comprend deux tourillons intérieurs coaxiaux portés par le châssis du panneau transparent qui coopèrent avec deux mortaises ouvertes du socle de la table.

Grâce à cette disposition, le panneau transparent peut être aisément manoeuvré, éloigné de la table et remis en place.

Selon encore un perfectionnement entrant dans le cadre de l'invention, le châssis est complété par une plate-bande formant poignée conformée pour constituer et recevoir des accessoires, dont un plumier à couvercle coulissant.

Cette plate-bande facilite l'utilisation de la planche et les opérations complémentaires éventuellement nécessaires.

Un mode de réalisation de l'invention est maintenant décrit en référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en plan de la planche à dessiner et de ses

accessoires,

10

15

20

25

30

35

- la figure 2 est une vue en coupe transversale de la même planche selon la ligne II-II de la figure 1, le châssis étant séparé de la table, et
- la figure 3 est une vue partielle montrant l'articulation du châssis sur la table.

La planche à dessiner représentée comprend essentiellement une table 1 et un châssis 2.

La table 1 peut recevoir tout piètement adapté à l'utilisation prévue, pieu central à ficher en terre, trépied, pieds télescopiques. Elle est formée d'un socle 3 et d'une plaque magnétisable 4 posée sur le plateau central légèrement surélevé 5 et portant de préférence à sa surface un tracé de lignes parallèles à la base du cadre.

Le châssis 2, de forme telle qu'il enchâsse le socle 3, possède autour de son ouverture centrale une feuillure périphérique 6 recevant un panneau transparent 7 qui peut être une feuille plastique mince semi-rigide. La feuillure 6 et le panneau 7 forment un logement qui reçoit la partie surélevée du plateau central 5 et la plaque magnétisable 4 avec laquelle 1e panneau 7 est ainsi en contact.

Les bords 8 des feuillures légèrement surélevés sur au moins deux côtés opposés portent des graduations 9 apres à coopérer avec les index d'extrémité 10 d'une règle magnétique 11.

Un troisième bord peut également être surélevé, mais le quatrième, qui fait face à la plate-bande 12, est arasé pour que le panneau 7 soit à fleur, ce qui évite la retenue des poussières ou de la pluie.

La plate-bande 12 comprend une poignée 13 et un plumier 14 à couvercle coulissant 15. Elle peut recevoir des accessoires tels qu'une calculatrice 16. A son extrémité opposée à la plate-bande 12, le châssis 2 porte deux tourillons intérieurs coaxiaux 17 en prise avec deux mortaises ouvertes 18 prévues à l'extérieur des faces correspondantes du socle 3.

La règle magnétique 11 est constituée classiquement d'un matériau rigide imprégné de particules d'oxyde métallique magnétique ou muni de pastilles magnétiques incrustées. Il en va de même des réglettes amovibles 19 installées selon le besoin sur le panneau transparent 7, qui peuvent être graduées selon les échelles généralement pratiquées dans la profession de l'utilisateur.

3

Le plan P à lire peut être déployé sur la plaque 4, puis recouvert par le panneau 7 par manoeuvre du châssis 2 autour de l'articulation 17-18 en utilisant la poignée 13.

Le plan P se trouve alors à l'abri du vent, de la pluie et de toute projection. Les lectures, repérages et rectifications éventuelles peuvent être pratiqués sans difficulté par utilisation de la règle 11, des réglettes 19, et des accessoires portés par la plate-bande 12.

4 REVENDICATIONS

- 1. Planche à dessiner de chantier composée d'une table (1) pourvue d'une plaque magnétisable (4), caractérisée par un panneau transparent (7) apte à recevoir des instruments de dessin magnétisés (11, 20), panneau dont le châssis (2) enchâsse le socle (3) de la table sur lequel il est articulé.
- 2. Planche à dessiner de chantier selon la revendication 1, caractérisée en ce que la plaque magnétisable (4) est surélevée par rapport au socle (3) de la table d'une hauteur égale à l'épaisseur de la feuillure (6) du châssis (2) portant le panneau transparent (7).
- 3. Planche à dessiner de chantier selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le châssis (2) est rehaussé par rapport au panneau transparent (7) sur au moins deux côtés opposés, et porte sur ces côtés opposés (8), des graduations (9) coopérant avec les index d'extrémité (10) d'une règle magnétique (11).
- 4. Planche à dessiner de chantier selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'articulation comprend deux tourillons intérieurs coaxiaux (17) portés par le châssis (2) du panneau transparent (7), qui coopèrent avec deux mortaises ouvertes (18) du socle (3) de la table (1).
- 5. Planche à dessiner de chantier selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le châssis est complété par une plate-bande (12) formant poignée (13) conformée pour constituer et recevoir des accessoires, dont un plumier (14) à couvercle coulissant (15).

10

15

20

